

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DJS 433 Contrat de transaction avec l'association « Sport Life Development».

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu le marché d'achat de prestations sportives conclu le 5 juin 2013 entre la Ville de Paris et l'association « Sport Life Development » ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'approuver le contrat de transaction avec l'association « Sport Life Development » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la signature d'un contrat de transaction avec l'association « Sport Life Development» en raison de l'impossibilité rencontrée par cette dernière d'avoir pu disposer d'un gymnase fermé en cas de conditions climatiques défavorables lors de l'organisation en plein air de l'événement « She Got Game » le 9 juin 2013.

Article 2 : Est approuvé ledit contrat de transaction, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit contrat de transaction.

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, nature 678, rubrique 40, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

